



SÉANCE DU 4 MARS 2024

DELIBERATION n°B-2024-03-008 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 27/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre mars à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY

-----  
Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance  
-----



## ADMINISTRATION GENERALE

### AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈME D'INFORMATION (ANSSI)

#### DEMANDE DE SUBVENTION ET PARTENARIAT

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que La Cali souhaite élever le niveau de sécurité de son système d'information via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins de son organisation.

Considérant que l'ANSSI souhaité accompagner les collectivités pour se prémunir des cyber-attaques et garantir un niveau de sécurité élevé de leur infrastructures réseaux,

Considérant la mise en place d'un parcours de cybersécurité organisé en 3 phases, décomposées comme suit :

- Le pré-diagnostic : Evaluation du niveau de cybersécurité du système d'information qui permet d'orienter vers un parcours adapté.
- La phase de diagnostic initial : Un prestataire externe assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit. Un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre.
- L'approfondissement grâce aux packs relais : La démarche se poursuit par la mise en œuvre des mesures préalablement identifiées et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Considérant que La Cali s'engage à associer de manière étroite l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et le prestataire accompagnateur mandaté pendant l'ensemble de l'accompagnement et notamment lors des réunions majeures le jalonnant (réunions de lancement et de restitution notamment)

Considérant que dans le cadre de France Relance, l'ANSSI propose aux collectivité le financement à 100 % avec un versement immédiat d'un « pack initial » (diagnostic), valorisé à 40 000 € TTC, et le financement des solutions de remédiations à hauteur de 50 000 € TTC,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- demander une subvention auprès de France Relance,
- signer la demande subvention ainsi que tous les documents afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne 06 mars 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Hervé ALLOY,,  
Vice-président,  
Secrétaire de séance